

Paris, le 10 février 2023

**La Métropole du Grand Paris et le groupe La Poste  
signent une convention-cadre et lancent deux actions conjointes :  
Pass numérique et Logistique urbaine**

Jeudi 9 février 2023, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Philippe WAHL, Président directeur général du groupe La Poste, ont officialisé leur engagement mutuel dans plusieurs domaines en signant, en présence de André SANTINI, Vice-président de la Métropole du Grand Paris en charge de la stratégie économique, Maire d'Issy-les-Moulineaux, de Geoffroy BOULARD, Vice-président de la Métropole du Grand Paris en charge de la communication et de l'innovation numérique, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Etienne LENGEREAU, Conseiller métropolitain délégué au suivi de l'installation de bornes de recharge électrique (Métropolis), Maire de Montrouge, et Jean-Michel GENESTIER, Conseiller métropolitain délégué à la logistique métropolitaine, Maire du Raincy, une convention cadre ainsi que deux partenariats portant sur la logistique urbaine et l'inclusion numérique.

« La Métropole du Grand Paris cherche à accrocher ses actions à des exemples vertueux. Ce qui nous a rendu visible et incontournable en seulement 5 ans d'existence, c'est que nous réussissons à agir de concert avec des leaders dans leurs secteurs respectifs. C'est à ce titre que nous nous engageons aux côtés du groupe La Poste, qui, avec 250 000 postiers, est une entreprise exemplaire et pionnière en matière de décarbonation. En outre son réseau de proximité au service des habitants apporte un excellent soutien à nos ambitions en matière d'inclusion numérique. Nos engagements pour le développement de la logistique du dernier kilomètre et le déploiement du pass numérique vont se traduire rapidement par des actions concrètes pour les habitants », a déclaré Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Rueil-Malmaison.

« En tant que leader de la logistique décarbonée, nous sommes heureux de signer cet accord avec la Métropole du Grand Paris. Ce partenariat va permettre de développer des actions conjointes visant à décarboner la Ville. Ensemble, nous allons fournir des efforts convergents pour construire une logistique urbaine durable, allant au-delà de la décarbonation des véhicules », a déclaré Philippe WAHL, Président directeur général du groupe La Poste.

### **Convention-cadre : 7 domaines d'actions**

La convention cadre de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et le groupe La Poste identifie sept domaines privilégiés dans lesquels s'inscriront leurs actions conjointes :

- 1. Attractivité territoriale et dynamisation des centres-villes :** ce volet s'intègre autant dans le programme « Centres-Villes Vivants » de la Métropole que dans le maintien de l'offre de service de proximité dans lequel s'est engagée La Poste.
- 2. Logistique urbaine :** ce volet s'inscrit dans le Pacte pour une logistique métropolitaine, le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) ou encore la mise en place pionnière de la Zone à Faibles Emissions (ZFE). Cela correspond aux actions du groupe La Poste dans la transition décarbonée de ses flottes et dans les solutions innovantes et vertes en matière de logistique.
- 3. Inclusion numérique :** c'est l'un des engagements majeurs de la Métropole en matière de lutte contre la fracture numérique, qui fait écho au positionnement du groupe La Poste et à sa volonté de promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal.
- 4. Innovation :** l'ambition de la Métropole est de construire un territoire innovant au service de ses citoyens (programmes « Innover dans la ville », « Quartier Métropolitain d'Innovation »). Cela correspond à l'engagement du groupe La Poste dans la modernisation de ses services, qui évoluent avec les transitions sociétales.
- 5. Rénovation énergétique et construction circulaire :** ce volet illustre l'ambition de la Métropole d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 (PCAEM), dans un objectif de maîtrise énergétique.

Il complète l'expérimentation bancaire du groupe La Poste visant à financer le reste à charge des foyers les plus modestes pour une rénovation énergétique performante des maisons individuelles.

6. **Aménagement urbain** : ce volet s'appuie sur la 3<sup>ème</sup> édition du concours « Inventons la Métropole du Grand Paris », auquel le groupe La Poste a versé un site lui appartenant à Bagnolet. En outre le groupe La Poste pourra mobiliser ses filiales immobilières ou faire valoir son intérêt (actions logistiques spécifiques) sur des Opérations d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain.
7. **Culture** : la Métropole s'est fixée pour objectifs de donner sa pleine place à la culture en favorisant son accessibilité, l'émergence d'un écosystème culturel à l'échelle métropolitaine et la valorisation du patrimoine culturel auprès des habitants et des touristes. De son côté, le groupe La Poste soutient divers projets culturels ou artistiques. Les actions partenariales envisagées concernent la participation du groupe La Poste à Nuit Blanche, au réseau Micro-Folies et à divers partenariats avec des établissements culturels accompagnés par la Métropole (Ateliers Médicis, réseaux TRAM et Actes-IF).

## **Convention de déploiement du dispositif « Pass numérique »**

Depuis 2019, la Métropole du Grand Paris déploie le Pass Numérique afin de structurer des réseaux de médiation numérique locaux et de répondre aux besoins des personnes en précarité numérique. Dans le cadre de cette convention, les signataires souhaitent diversifier les points de distribution de Pass Numériques :

- **6 000 pass numériques confiés au groupe La Poste, pour une valeur totale de 60 000 €**
- **L'expérimentation sera progressivement déployée dans des bureaux de postes de 3 communes métropolitaines lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt** : Montreuil, Gennevilliers, 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

**Au total, la Métropole consacre 3,8 millions d'euros pour l'achat de pass numérique** dont 1,8 millions d'euros de subvention de l'Etat, à travers deux appels à manifestation d'intérêt successifs à l'intention des communes métropolitaines. **La Métropole du Grand Paris va ainsi distribuer, au total, 155 000 pass numériques, chacun d'une valeur de 10 euros, dans 16 communes et 3 arrondissements parisiens, lauréats du 2<sup>ème</sup> appel à manifestations d'intérêt métropolitain** : Antony, Argenteuil, Bondy, Fresnes, Gennevilliers, Ile-Saint-Denis, Levallois-Perret, Montreuil, Morangis, Neuilly-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Suresnes, Valenton, Villejuif, Viry-Châtillon, 10<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissement.

## **Convention de développement de logistique urbaine**

**Le 6 septembre 2018, la Métropole du Grand Paris a signé un pacte pour la logistique métropolitaine** afin d'apporter des réponses aux problématiques de congestion et de pollution.

Le groupe La Poste, *via* sa filiale La Poste Immobilier, a ainsi apporté son soutien dès le lancement du Pacte en s'impliquant fortement dans la production du mémo : « Intégrer la logistique dans les opérations d'aménagement ».

**Cette convention permet un travail partenarial sur les sujets suivants :**

- **Accélérer la décarbonation des flottes de véhicules, en particulier pour la réalisation des services du dernier kilomètre** (distribution et collecte des marchandises)
  - Participation au dialogue avec les professionnels dans le cadre des prochaines étapes de la ZFE.
  - Participation aux concertations mises en place dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur énergétique métropolitain (SDEM).
- **Déployer au sein de la Métropole une logistique vertueuse et innovante, grâce à l'expertise du groupe La Poste.**
- **Informier et sensibiliser des communes métropolitaines sur les moyens d'agir en faveur d'une logistique à faibles émissions.**